

SUNDEP INFOS

LA BREVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

J.M. Blanquer l'avait annoncé lors de son arrivée au ministère : l'enseignement privé sous contrat, c'est le modèle qu'il préfère. Après le cadeau accordé au réseau en imposant une scolarité dès l'âge de trois ans, une première, loin de faire machine arrière, il réitère. Six établissements catholiques ont intégré une expérimentation autour de l'éducation prioritaire. Sur quels critères ? L'enseignement privé sous contrat serait-il devenu le repaire d'une mixité sociale sévère ? À force de marcher sur les terres du public, pourquoi ne pas envisager un même statut d'enseignant.es : celui de fonctionnaire ?!

AESH : journée de mobilisation le 19 octobre...

Toutes les raisons pour lesquelles les AESH se mettent en grève et doivent de mobiliser ne sont plus à énumérer.

On peut, cependant, retenir les revendications suivantes :

- L'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- La garantie de la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement ;
- L'abandon des PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- La création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- La possibilité de donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- Le recrutement d'AESH, qui font encore défaut, pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Le SUNDEP est donc solidaire des organisations syndicales du public et appelle à cette journée de mobilisation.

conditionnelles. C'est « dans la mesure du possible qu'un devoir commun pourra être organisé », par exemple. La rédaction du PLE doit permettre aux équipes pédagogiques de conserver leurs marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique de chaque classe ou groupe d'élèves.

Et comme le rappelle le Code de l'éducation via l'article L912-1-1 : l'évaluation est la prérogative des enseignant.es.

PLE ou comment mettre les enseignant.es sous pression continue...

Le PLE (Plan Local d'Évaluation) constitue la nouvelle trouvaille du MEN afin d'achever de mettre en place, localement, un bac vidé de sa dimension nationale. Le PLE est une réflexion commune des collègues d'une même matière visant à harmoniser et à réguler le contrôle continu, en classe de terminale. Il doit être réfléchi de façon collégiale et expliquer les différentes modalités du contrôle continu ainsi que les attentes de la matière au sein de l'établissement. Les textes prévoient l'intervention des IA-IPR dans l'écriture de ce PLE. Une façon de « cadrer » les enseignant.es afin de « garantir » l'égalité de traitement des élèves. C'est surtout une nouvelle usine à gaz et une tentative de mise au pas du corps enseignant. Il convient donc de rester vigilant.e quant à son application.

La circulaire du 28 juillet dernier le précise bien, il doit être travaillé en équipe à l'occasion de deux demi-journées pédagogiques et donc pas en dehors des heures de travail : les pauses méridiennes et les fins d'après-midi sont donc bien à proscrire du calendrier. Le PLE ne relève d'aucun caractère officiel. Les formulations inscrites ne peuvent donc être que

conditionnelles. C'est « dans la mesure du possible qu'un devoir commun pourra être organisé », par exemple. La rédaction du PLE doit permettre aux équipes pédagogiques de conserver leurs marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique de chaque classe ou groupe d'élèves.

Le 8^e congrès de Solidaires auquel une délégation du SUNDEP a participé, s'est tenu du lundi 27 au jeudi 30 septembre 2021.



La laïcité, c'est vraiment ça ?

Une campagne de communication, à destination des élèves de tous âges, de leurs parents, des enseignant.es et plus largement de l'opinion publique, a été initiée par le MEN, fin août.

Sur des affiches, on voit des élèves en classe, à la bibliothèque, à la piscine... Et des slogans qui présentent la laïcité comme un vecteur d'émancipation, la condition de l'expression des libertés individuelles : sur l'un des huit panneaux, un petit garçon blanc est, par exemple, représenté aux côtés d'une petite fille noire, tout.es deux dans l'eau et accroché.es à un rebord de piscine. *"Permettre à Sacha et Neïssa d'être dans le même bain. C'est ça la laïcité"*, indique le slogan. Cette campagne est pour le moins très maladroite puisque, *a minima*, elle confond allègrement multiculturalisme et laïcité.

"Sur-représenter la diversité uniquement lorsqu'il s'agit d'une campagne autour de la laïcité, ce n'est pas la laïcité, c'est du racisme".

La campagne ramène les problèmes d'inégalités d'accès aux services publics à des problèmes de laïcité, et part du principe que les atteintes à la laïcité ne concernent que les enfants issus de l'immigration, identifiés à partir de leur prénom.

L'amalgame fait ici entre les couleurs de peau, les prénoms et les religions des enfants mis en scène, est affligeant. Le MEN, via cette campagne, confond la laïcité avec les idées de coexistence et d'assimilation.

Aucun signe religieux ou élément symbolisant une religion n'est présent dans ces affiches. Ce sont donc implicitement les prénoms et les couleurs de peau qui signifient l'appartenance religieuse dans ces images !

Le principe de laïcité, c'est le respect de trois fondements : liberté de conscience et de culte, séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, égalité de tous les citoyens devant la loi, croyant.es et non croyant.es.

Le SUNDEP Solidaires est attaché à la loi de 1905 et souhaite qu'elle soit pérennisée en tant que telle, car le combat laïc est un combat de liberté qui promeut l'émancipation et l'esprit critique. « Nous ne désirons pas que les hommes pensent comme nous mais qu'ils apprennent à penser d'après eux-mêmes » Condorcet.

On a signé, et vous ?

En 30 ans, les Lycées Professionnels et les Établissements Régionaux d'enseignement adapté ont perdu 100 000 élèves. Dans le même temps, la formation professionnelle par apprentissage, qui ne cesse d'être vantée comme l'eldorado et la voie royale, a vu ses effectifs augmenter de 36 % !

Mais les objectifs de ces deux systèmes de formation sont bien différents : l'enseignement professionnel sous statut scolaire instruit le/la jeune, le/la travailleur/-se et le/la citoyen.ne, alors que l'apprentissage patronal privilégie l'employabilité et la rentabilité immédiates du travailleur, en formation avec l'argent du contribuable ! D'un côté le/la jeune est un.e élève en cours d'émancipation sociale et intellectuelle, de l'autre il/elle est un.e salarié.e soumis.e aux ordres de son employeur/-se.

L'enseignement professionnel sous statut scolaire ne doit pas mourir dans l'indifférence. Pour tou.te.s ceux et celles qui sont attaché.es à une réelle éducation nationale pour nos enfants et adolescent.es : AGISSONS !

<https://www.mesopinions.com/petition/enfants/sauvons-enseignement-professionnel-public-statut-scolaire/156878>

Voilà déjà le printemps !

« Afin de donner de la visibilité aux élèves et à leur famille » et « aux acteurs de la communauté éducative et de l'enseignement supérieur », le MEN a enfin publié les dates des épreuves du BAC 2022. Une attente presque insoutenable pour les professeur.es qui enseignent en spécialités puisque la passation de ces épreuves terminales devait se dérouler « au printemps », formule floue laissant une latitude de trois mois. C'est désormais une certitude, le printemps 2022 débutera le 14 mars. Surement un nouvel effet indésirable de la Covid ? Certain.es pensent déjà à leurs progressions intenables.